

M. BABY—La feuille de tabac étranger n'est-elle pas admise en franchise ?

M. LAFLAMME—Oui, mais du moment qu'elle est fabriquée, elle paie un impôt.

Je prétends que le tabac n'est pas un produit naturel au pays, et ceux qui se sont livrés à sa culture sur une grande échelle ont, à peu d'exception près, trouvé cette production ruineuse.

Le revenu provenant de l'impôt sur le tabac est indispensable à l'administration, et ne saurait être remplacé d'autre façon. Le fait est que les droits sur cet article devraient être augmentés, car sa consommation est préjudiciable à la santé de ceux qui s'y adonnent. Il ne saurait être imposé de taxe plus légitime et moins onéreuse, et si elle était abolie, il faudrait, pour remplacer le revenu qu'elle produit, imposer des articles de nécessité première.

La loi devrait être appliquée de façon à empêcher les fraudes, et la saisie devrait avoir lieu à chaque infraction de la loi.

Quand le producteur de tabac saura que la loi est rigoureusement appliquée, il portera son produit au fabricant breveté et en obtiendra un prix plus élevé.

L'honorable député de Charlevoix, oublieux de son propre passé, de sa manière d'agir en 1868, s'efforce aujourd'hui de soulever des préjugés contre le gouvernement, au moyen de ce cri contre les taxes parmi une population qui n'est pas à même de comprendre le mérite réel de la question.

DISCOURS DE M. CARON.

M. CARON—Il est évident que l'honorable ministre de la Justice n'est pas au fait de la question. S'il disait dans la province de Québec que l'usage du tabac est dommageable, on lui répondrait qu'il n'y entend rien, qu'il ne s'est jamais donné la peine d'étudier la question. Comme représentant d'un comté agricole, je dirai que la culture du tabac augmente chaque année.

On a dit que l'impôt sur le tabac a été établi par un gouvernement conservateur. Nous nous attendions à ce qu'une fois au pouvoir, messieurs les libéraux feraient disparaître tous ces abus.

Le gouvernement précédent a imposé une taxe sur le tabac canadien de 7 cts., par livre ; le gouvernement actuel a augmenté l'impôt de 40 pour cent. En abolissant la taxe, on donnerait une grande impulsion au développement d'une industrie nationale, à la production de cet article, qui n'est ni plus ni moins qu'une nécessité.

Je comprends que pour l'homme des villes dont les habitudes sont ordinairement sédentaires, l'usage du tabac puisse être délétère ;